

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

PROCÈS-VERBAL

De la séance du

JEUDI 10 MARS 2022

À 19H00

À la des Associations de Cheniménil (88600)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES

Affichage – article L.2121 -25 du CGCT

L'an deux mille vingt-deux, le dix Mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Virginie GREMILLET, présidente.

Nombre de délégués en exercice : 55
Nombre de délégués présents : 40
Nombre de délégués votants : 40 +7

Date de la convocation : 04/03/2022
Transmis au représentant de l'État le :
Publiée ou notifiée le :
ACTE EXÉCUTOIRE

Présents : Damien ADAM, Eric AUBRY, Roger BEDEL, Christian BISTON, Christelle BLEEKER, Olivier BOON, Alain CHARLES, Laetitia COLOMBIER, Anne-Marie DE SOUSA, Lucien DEBLAY, Guy DELAITE, Yannick DIDELOT, Ludovic DIDIERJEAN, Ludovic DURAIN, Pascale FETET, Christophe FIQUEMONT, Allégra FLEURENCE, Virginie GREMILLET, Jean-François GUILLOT, Francis HAAS, Jean-Albert HABY, Gérard HATTON, Martial HILAIRE, Catherine HOLVECK, Michel HOUOT, Claude HUSSON, Béatrix LETOFFE, Joël MANGEL, Joëlle MANGIN, Denis MASY, Jean-Louis MENTREL, Nadine MEREY, Jean-Marie MICHEL, Patrick NOURDIN, Emmanuel PARISSÉ, Stéphane PAUCHARD, Daniel RUZZIER, Charles SCHLACHTER, Odile SEURET, Alain WOIRGNY.

Absents : Michel PARADIS, Philippe PARADIS, Pascale VOUKTCHEVITCH

Absents excusés : Marie-José DARTOIS, Pascal PARMENDELAT, Raphaël MANGIN, Patrick MOULIN, Bernadette POIRAT.

Représentés : Marie-Thérèse BONATO par Stéphane PAUCHARD, Elisabeth CHRISTOPHE par Ludovic DURAIN, Jean-Charles COLLOT par Nadine MEREY, Anne-Marie HUERTAS par Charles SCHLACHTER, Jérôme POIFOULOT par Jean-François GUILLOT, Sandrine REMY par Denis MASY, Lionel STICKEIR par Odile SEURET.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Charles SCHLACHTER est nommé secrétaire de séance.

Affaires donnant lieu à délibérations du conseil communautaire :

1 – Demandes d'adhésion au SDANC

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** les adhésions de la collectivité précitée

2- Contractualisation avec le Conseil Départemental des Vosges

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la programmation du projet 2022 qui sera formalisée sous forme d'un avenant prolongeant ledit contrat de territoire.

3- Modification du règlement d'intervention de soutien aux associations

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le nouveau règlement d'intervention de soutien aux associations qui sera effectif à partir du 01 janvier 2022.

4- Création d'une commission assainissement et désignation de ses membres

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 46 voix POUR

- **DECIDE** la création d'une commission assainissement
- **DECIDE** de garder les membres de la sous-commission à la commission nouvellement créée,
- **PREND** acte de la démission de M. Lionel GUIBERTEAU,
- **DESIGNE** au sein de la commission assainissement :

Titulaires :

Virginie GREMILLET (LEPANGES-SUR-VOLOGNE)
 Claude HUSSON (PIERREPONT-SUR-L'ARENTELE)
 Alain CHARLES (DOMFAING),
 Franck DELACOUR (DOMFAING)
 Allégra FLEURENCE (LAVELINE-DEVANT-BRUYERES)
 Joël MANGEL (CHENIMENIL)
 Raphaël MANGIN (HERPELMONT)
 Denis MASY (BRUYERES)
 Jean-Louis MENTREL (CHAMP-LE-DUC)
 Marie-José MICAUX (BROUVELIEURES)
 Odile SEURET (BEAUMENIL)
 Philippe PARADIS (LEPANGES-SUR-VOLOGNE)
 Stéphane PAUCHARD (LAVAL-SUR-VOLOGNE)
 Alain WOIRGNY (DOCELLES)
 Damien ADAM (LA NEUVEVILLE-DEVANT-LEPANGES)
 Christian VIRY (CHENIMENIL)

Suppléants :

Michel GREVISSE (HERPELMONT)
 Armelle HUMBERT TASSIN (DOMFAING)
 Anne-Lise LARRIERE (CHENIMENIL)
 Maxime MOUNOT (BRUYERES)
 Daniel RUZZIER (BRUYERES)

5- Ouverture anticipée de crédits sur le budget principal

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'ouverture anticipée de crédits dans le cadre du budget principal 2022 relatif à la section d'investissement, telle que figurant ci-dessus.

6- Avance financière du budget principal au budget assainissement

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** de réaliser une avance financière de 200 000.00 €
- **AUTORISE** la présidente à signer tous documents en ce sens.

Bruyères le 11/03/2022
 La Présidente,

Virginie GREMILLET